

## **Prise de position des associations de Vernier et Satigny dans le cadre de la consultation organisée par le DALE/DETA avec son mandataire HEIG-VD**

1. Afin de préserver les habitants, les qualités paysagères et les liaisons biologiques, **la demi jonction autoroutière et le barreau routier de Montfleury doivent être enterrés/couverts** (ne pas se réaliser en surface ni en tranchée ouverte).
2. Le Canton **doit étudier les variantes enterrées /couvertes de la bretelle autoroutière et du barreau de Montfleury** et faire un retour (variantes/coût) auprès des autorités communales et des associations. Les associations demandent à ce que leurs 3 propositions de variantes couvertes soient étudiées (voir annexes).
3. Le projet doit être, dès le départ, élaboré en totale coordination avec les autorités fédérales afin de **garantir sa comptabilité avec l'élargissement de l'autoroute et l'éventualité d'une jonction autoroutière complète**.
4. Nous demandons aux autorités qu'un **constat par huissier soit fait pour mesurer le bruit actuel sur le tracé** choisi (notamment en bordure des quartiers du Québec, du Canada et de Montfleury (ch. des Bouleaux))
5. Nous demandons **un constat de nature forestière pour la zone boisée du Bois de Chébé**.
6. Nous **demandons une étude d'impact et une analyse de l'ensemble des nuisances actuelles et futures** subies par les habitants des secteurs concernés par le futur tracé. Cette étude doit prendre en compte les impacts futurs du projet routier et de la future zone industrielle de la Tuilière, sur les habitants, la mobilité, l'environnement et sur les sites naturels traversés et leur faune respective. **Cette étude doit permettre de mesurer l'impact réel et complet des constructions projetées**. Les résultats doivent être transmis aux autorités et aux associations communales.
7. Nous demandons à ce que les **éventuelles coupures de liaisons biologiques soient rétablies** à l'occasion de ce projet.
8. Afin de ne pas péjorer la situation, nous demandons à ce que la ZIBAY conformément au plan directeur cantonal, reste une zone industrielle dédiée aux activités industrielles et ne devienne pas une zone commerciale

Association des Intérêts de Vernier Village (AIVV), Association de Montfleury, Association de Crotte au Loup, Association La Clairière, Résidences du Canada, Québec en Bois et Association des Habitants de Satigny (AHCSA), Pic-Vert Assprop Genève.

## Explications des prises de positions

1. Si l'on écrit enterrés et couverts c'est pour éviter toute interprétation technique des mots choisis. En clair, on ne veut pas d'une tranchée ouverte même si les voitures circulent à 7m en dessous de la surface.

2. Variantes des associations

**1 : Tracé enterré dès sa sortie du pont sur le Rhône et remontant en souterrain jusqu'au dernier (3<sup>e</sup>) rond-point prévu côté ZIMEYSA. En parallèle, création d'un rond-point sur la route de Peney à la hauteur de la ZI Tuilière et fermeture de la route de Peney aux poids lourds (à l'exception des riverains) dès l'entrée sur Vernier en venant de Satigny jusqu'à la jonction Route de Peney/Louis Pictet. Les véhicules désirant rejoindre la route de Peney et la ZIBAY en sortant de l'autoroute devront aller jusqu'au 3<sup>e</sup> giratoire et revenir sur le giratoire de la route de Peney. Les poids lourds venant de la Ville ou du côté Lausanne emprunteront la route du Nant d'Avril puis la route de Satigny pour rejoindre la route de Peney via le 3<sup>e</sup> giratoire et la route enterrée.**



**2 : Jonction complète :** Revoir la sortie autoroutière actuelle de Vernier afin que les véhicules quelle que soit leur provenance se rendent à la ZIMEYSA en empruntant un nouveau tracé souterrain situé sous la route du Nant d'Avril actuelle et débouchant sur le rond-point route de Satigny / Route du Nant d'Avril. Ce tracé à l'avantage d'offrir une jonction complète et d'être compatible avec la 3<sup>e</sup> voie autoroutière. La liaison ZIBAY- ZIMEYSA peut se réaliser en reprenant en sous-terrain le tracé actuel du chemin de la Garenne en tranchée couverte. La couverture de la tranchée pourra être rendue à l'agriculture et à la mobilité douce.

**3 : Variante Bernex** : la jonction autoroutière de Bernex sera dans tous les cas revue avec le développement de Bernex Est et la nouvelle route de contournement des Abarois qui rejoindra l'autoroute en évitant Bernex. Par ailleurs l'exploitation actuelle des gravières sur tout le plateau entre Bernex et Aire la Ville implique déjà que le sous-sol sera creusé à une certaine profondeur parfaitement compatible avec la réalisation d'une route en tranchée couverte allant de la nouvelle route des Abarois jusqu'à la ZIBAY en traversant le Rhône à travers un nouveau pont pour éviter la surcharge de trafic sur le pont de Peney actuel. La liaison ZIBAY - ZIMEYSA peut se réaliser en reprenant en sous-terrain le tracé actuel du chemin de la Garenne en tranchée couverte. La couverture de la tranchée pourra être rendue à l'agriculture et à la mobilité douce.



5. Sur tous les plans présentés, la forêt côté Vernier a été effacée. Or tous les habitants de la région peuvent témoigner de sa présence jusqu'en bordure de la route de Givaudan (jusqu'à l'arrêt du bus 28 Bois de Chébé) et sur le tiers de la surface dévolue à la future extension de la zone industrielle de la Tuilière. La photo aérienne aussi. Si une végétation moins dense se situe entre la ZI Tuilière actuelle et la lisière coté route de Givaudan, c'est parce qu'il s'agit d'une

ancienne zone humide qui s'est atterrie (asséchée). Mais les zones humides forestières sont considérées comme de la forêt à part entière (cf récentes zones humides réalisées dans les bois de Versoix et Jussy).



6. Différentes variantes de densification industrielle de la Tuilière doivent être étudiées et proposées. Il n'est pas acceptable que cette zone industrielle se planifie et se réalise sans consultation des riverains directement impactés. Nous ne comprenons pas la présence d'un giratoire de 28m au milieu de la future zone industrielle. A quoi sert-il ? La route du Canada actuelle est, semble-t-il conservée jusqu'aux résidences du Canada et donc utilisable par les habitants. Si ce giratoire n'est prévu que pour desservir Givaudan, son coût, l'espace qu'il occupe et l'impact en termes de trafic sont disproportionnés.
7. Aujourd'hui nous avons la chance d'avoir des cerfs qui se déplacent le long du Rhône jusqu'au Bois de la Grille. Les rives du Rhône et le bois de la Grille sont un corridor et une espace naturel de première importance bénéficiant à juste titre de nombreuses protections. La faune se déplace aujourd'hui librement du Bois de Merdisel et du Bois de Chébé jusque dans les zones d'habitation du village (chevreuil, renard, blaireau, écureuil, hérisson, reptiles et batraciens). Le projet (demi jonction et barreau routier) rendra définitivement impossible le déplacement de cette faune. Or la fragmentation du territoire liée à la perte d'habitats est la première cause de la diminution de la biodiversité dans notre canton. Il faut au contraire profiter de ces projets pour rétablir des liaisons biologiques et respecter l'engagement de notre canton et de la Suisse de préserver sa biodiversité.
8. Les zones industrielles de ZIMEYSA et de ZIBAY sont aujourd'hui source de nuisance uniquement la semaine. Le weekend, les habitants profitent d'un répit car il n'y a pas de bruit et peu de véhicules. Avec l'implantation tout autre commerce induisant un trafic de véhicules individuels les nuisances s'étendront au samedi. L'implantation d'IKEA à Vernier a fait l'objet de beaucoup de négociations et impliqué des travaux routiers conséquents. En cas d'implantation commerciale, nous exigeons pour le moins qu'une étude d'impact soit réalisée et les autorités communales et habitants de Vernier consultés étant donné que les nuisances seraient principalement subie par notre commune.